

Signature du contrat territorial

Un contrat pour restaurer et préserver la Coise et ses affluents



Jean-Yves Charbonnier, Président du SIMA COISE, Jean-Pierre Morvan, directeur de la délégation Allier-Loire amont de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et Christiane Jodar, Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Loire et M Antoine Duperray Vice-Président du Conseil Départemental de la Loire ont signé le 15 juin l'avenant au contrat territorial pour restaurer, reconquérir et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant de la Coise.

Un Contrat territorial a été préparé en 2015-2016 pour faire suite au second Contrat de Rivière du bassin de la Coise. Les premières actions ont démarré en 2017.

L'avenant au contrat territorial préparé entre le SIMA COISE et l'agence de l'eau Loire-Bretagne associe les différents maîtres d'ouvrages et les partenaires du contrat : Sima Coise, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil Départemental de la Loire, Conseil Départemental du Rhône, la CC des Monts du Lyonnais, Chambres d'Agriculture de la Loire et du Rhône, Syndicats du Bonson et de Chazelles, l'association la Bulle Verte, les fédérations de pêche de la Loire et du Rhône, les fédérations de chasse de la Loire et du Rhône, ainsi que l'ADDEAR 42 et l'ARDAB et complète le programme d'action initial.

Les signataires du contrat ont pour objectif de restaurer la qualité de l'eau de la Coise et de ses affluents, mais également de restaurer et d'entretenir le lit et les berges des cours d'eau et de restaurer la continuité écologique sur le bassin versant.

Pour cela, ils ont convenu d'un programme d'action allant jusqu'en 2021. Les actions porteront en particulier sur :

- L'amélioration de la qualité de l'eau (limiter les pollutions d'origine domestique et agricole avec un programme d'action agricole spécifique et en renforçant les actions auprès des particuliers notamment pour l'usage des pesticides),
- L'amélioration de l'état écologique des cours d'eau (préserver la végétation des berges, rétablir la continuité écologique et lutter contre les espèces invasives, mais aussi re-naturer certains cours d'eau),
- La gestion quantitative de la ressource (prendre en compte les risques liés aux ruissellements et mieux gérer les périodes critiques de faibles débits),
- La communication et la concertation afin de favoriser la prise de conscience de tous les acteurs concernés par l'eau sur le bassin versant.

Leur coût prévisionnel est évalué à 4 400 439 € qui seront pris en charge à 50 % par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, par les Conseil Départementaux de la Loire et du Rhône pour les actions sur leur territoire dans le cadre d'appels à partenariat. D'autres participations financières pourront aussi être sollicitées auprès de l'Europe ou d'autres partenaires financiers.



Le reste à charge sera pris par les différents maîtres d'ouvrage pour leurs actions respectives.

De nombreux acteurs sont associés à la démarche et apporteront leur concours technique à la réalisation de diverses opérations sur les différents volets du Contrat (comme les chambres d'agriculture de la Loire et du Rhône, les Fédérations de pêche et de Chasse, l'ARDAB, l'Association la Bulle Verte, le Syndicat des Eaux de Chazelles, le GIEE Enr, Loire Conseil élevage, SPEL ou les services de l'Etat comme les DDT et l'AFB).

Le suivi des milieux aquatiques et le bilan réalisé au terme du contrat permettront de vérifier si les résultats sont au rendez-vous ou, si nécessaire, de réorienter l'action.

Le contrat territorial est le cadre privilégié d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Selon les enjeux des territoires, le contrat concerne un ou plusieurs thèmes : les pollutions diffuses, la restauration des cours d'eau, les zones humides ou la gestion quantitative. Il réunit les acteurs du territoire sur des enjeux identifiés et partagés et facilite la convergence des actions.

LES SIGNATAIRES DU CONTRAT TERRITORIAL DU BASSIN DE LA COISE

